



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 67273

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le problème que rencontrent actuellement les professionnels de la photographie en France. Ces derniers ont dû déjà faire face à la montée de la photographie numérique, 25 % des photographes en 2004 ont déjà mis la clef sous la porte, l'année 2005 ne s'annonce pas meilleure pour ce secteur. C'est dans ce contexte qu'un projet de loi se profile et prévoit d'autoriser les employés de mairie à réaliser les photos d'identité afin d'établir des papiers d'identité sans perdre de temps avec des photographies offrant les mêmes caractéristiques et la même uniformité. Le projet répond certes à un besoin pratique, mais il signe en contrepartie l'arrêt de mort de toute une profession puisque le marché de la photographie d'identité appartenait quasi exclusivement aux professionnels de la photographie et demeurerait une des dernières sources de revenus sur laquelle ils pouvaient encore compter. Les professionnels concernés suggèrent simplement aux employés de mairie de scanner les photographies et de laisser tout le travail de la prise de vue à proprement parler à des personnes qualifiées pour ces tâches bien spécifiques. Aussi, il voudrait connaître son point de vue et la position qu'il compte adopter quant à ce projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67273

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6079